sattva: il ne peut faire aucun doute que le dieu à quatre bras et à quatre faces qui reçoit le nouveau-né ne soit Brahmâ (fig. 153). D'autre part, nous constatons que, dans la scène correspondante, à Boro-Boudour, l'enfant est déjà fort éloigné de sa mère et en devoir d'accomplir le miracle suivant, celui des « sept pas » (1).

Les sept pas. — Si fort que nous craignions de nous laisser entraîner à exagérer l'influence des monuments sur la fixation de la légende bouddhique, il nous faut bien reconnaître ici encore, dans les textes accessibles, une suite de variations qui ne peut guère s'expliquer autrement que par elle. Dans la tradition reflétée par la Nidâna-kathâ, le Bodhisattva, à peine né, commence par être baigné, tout immaculé qu'il soit d'ailleurs, par deux averses célestes, après quoi seulement il fait les sept pas traditionnels. Dans l'école du Gandhâra, l'usage s'est au contraire établi, comme nous allons voir, de placer le « bain » après les « sept pas » et immédiatement avant le « retour du parc de Lumbinî ». Il va de soi que ces incidents sont enregistrés dans le même ordre par l'archéologue trop méconnu qui a nom Hiuan-tsang. Le rédacteur du Lalita-vistara résiste mollement à ces tendances nouvelles; il commence par maintenir, d'accord avec la coutume de l'Inde et d'ailleurs, que le bain a immédiatement suivi la mise au monde, mais cela ne l'empêche pas de dire un peu plus bas que le Bodhisattva « aussitôt né » (jâtamâtra) fit ses sept pas. Celui du Buddha-carita, sagement éclectique, décrit deux fois le bain, avant et après les sept pas. Celui du Mahâvastu se rallie nettement à l'usage des sculpteurs: pour lui, le Bodhisattva éprouve aussitôt le besoin de se dégourdir les jambes, et, « fatigué de son séjour dans le sein maternel, marche les sept pas "(2). C'est ainsi que, non seule-

GANDHÂRA.

<sup>(1)</sup> Voir A. M. I., pl. 67 et 68 (Bénarès); Iconogr. bouddhique, pl. 10, 3 (miniature d'un manuscrit du xi° siècle, Bengale); Amarâvatî (Fergusson, pl. XCI, et Burgess, pl. XXXII, 2); Boro-Boudour (Pleyte, fig. 28).

<sup>(2)</sup> Nidâna-kathā, éd., p. 53, ou trad., p. 67; Lalita-vistara, éd., p. 83, 86, et cf. p. 92, ou trad., p. 78, etc.; Mahā-vastu, II, p. 20 et 22; Buddha-carita, I, 27 et 35; Hiuan-tsang, Mém., I, p. 323, ou Rec., II, p. 24.